



MAIRIE
DE
BRISCOUS

64 240

**Arrêté réglementant le stationnement au droit du chantier et
la circulation sur la RD n°351 dite chemin du village
N° A119-2026**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation sur une portion de la RD n°351 dite chemin du village (au niveau de la future Ikastola), du **lundi 17 Août 2026 jusqu'au jeudi 27 Août 2026**, pour des travaux de génie civil pour raccordement immobilier neuf sur réseau télécom, réalisés par la société CAUM.

ARRETE

ARTICLE 1 : Des travaux de génie civil pour raccordement immobilier neuf sur réseau télécom, sont prévus sur la RD n°351 dite chemin du village (au niveau de la future Ikastola), du **lundi 17 Août 2026 jusqu'au jeudi 27 Août 2026**,

Par conséquent, le stationnement au droit du chantier sera interdit et la circulation sera réglementée manuellement.

ARTICLE 2 : L'entreprise CAUM, représentée par M. Benoit TOULON, 50 Route de l'aviation 64233 LESCAR, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE 3 : Affichage et Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren,
- La société CAUM
- le responsable des services techniques
- le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques

BRISCOUS le 06 Août 2026

Le Maire,
Pascal JOCOU

Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : mairie@briscous.fr

Site : <http://www.brisco.us.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>

